

*Questions orales***L'ÉNERGIE****LA POSSIBILITÉ QUE LE JUGE BERGER AIT OUTREPASSÉ SON MANDAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a dit plus tôt que la presse avait cité incorrectement M. Brooks. Mais les propos du ministre ont-ils été cités fidèlement? Selon un article publié il y a deux jours par la presse de l'Alaska, le ministre aurait déclaré que personne n'a invité M. Berger à recommander de ne pas construire de pipe-line. Est-ce une citation exacte? Sinon, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement estime maintenant que le juge Berger a outrepassé son mandat dans son rapport?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en de nombreuses occasions, j'ai fait l'éloge du rapport Berger en soulignant qu'il s'agissait d'un document très éloquent et d'une grande portée. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

LE PROGRAMME NATIONAL D'ISOLATION ET CELUI DES SABLES BITUMINEUX—LA PRÉFÉRENCE DU MINISTRE QUANT AU FINANCEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voulais savoir tout d'abord si le ministre avait tenu ces propos. Deuxièmement, le ministre a déclaré, quand il a annoncé le programme d'isolation en Nouvelle-Écosse, que le coût du baril supplémentaire de pétrole économisé représente une fraction du coût de prospection et de production du même baril. Je sais gré au ministre d'avoir fait cette déclaration.

Étant donné que l'établissement d'un programme national d'isolation permettrait d'épargner plus d'énergie que nous pouvons en exploiter dans le delta du Mackenzie et qu'il s'élèverait à un tiers de son coût, comme le ministre a proposé deux programmes au Conseil du Trésor—un programme national d'isolation et celui des sables bitumineux—et vu ses propos au sujet de la conservation, voudrait-il nous dire quel programme il préfère commanditer? Est-ce le programme national d'isolation ou celui des sables bitumineux?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je recommande au député de relire «Une stratégie de l'énergie pour le Canada—Politique d'autonomie». S'il le fait, il constatera que nous faisons face à un écart—entre la production domestique et l'importation de pétrole—ce qui signifie qu'il faudra réduire notre dépendance croissante du pétrole étranger en 1985. Si nous n'accroissons pas nos efforts de conservation, que nous n'adoptons pas un programme pour exploiter les sables bitumineux et acheminer nos ressources du Nord, nous éprouverons de vives difficultés.

● (1500)

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire est la suivante. Certaines provinces ont donné leur accord au programme national d'isolation des maisons tandis

[M. Andras.]

que d'autres ont refusé. Pourquoi le ministre n'applique-t-il pas le programme dans les provinces qui l'ont accepté et sont prêtes à y participer, ce qui permettrait de prendre des décisions en matière d'énergie?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Allons, Alastair, levez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE**M. LAMBERT (BELLECHASSE)—UNE PRÉSUMÉE NOUVELLE TENDANCIEUSE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

M. l'Orateur: Hier, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a soulevé une question de privilège au sujet de la diffusion d'un bulletin de nouvelles par un journaliste de Radio-Canada, et mettant en cause l'allégeance politique de l'honorable député de Bellechasse.

J'ai eu l'occasion de considérer attentivement sa question de privilège, qui était accompagnée d'une motion qui se lit comme il suit:

Étant donné le préjudice qui a été causé à ma réputation de député de Bellechasse, cette Chambre demande à Radio-Canada de rétablir les faits clairement, et dans les plus brefs délais.

J'ai revu certains précédents de la Chambre, plus particulièrement celui du 20 mai 1976 soulevé par l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin). A mon avis, les deux cas sont comparables. L'objectivité de la presse est une question souvent discutée à la Chambre au moyen d'une question de privilège. Toutefois, il serait difficile de soutenir que la qualité de l'information transmise au public par la presse puisse constituer le fondement d'une question de privilège.

Tel que mentionné dans ma décision du 20 mai 1976, il nous faut ici considérer un autre droit fondamental tout aussi important que celui du privilège parlementaire, c'est-à-dire le droit de la liberté de la presse auquel il ne faut pas porter atteinte, à moins qu'il y ait réellement un outrage sérieux à notre institution, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'honorable député de Bellechasse présente sans doute un grief important, mais en me basant sur les précédents et sur la pratique parlementaire, j'estime qu'il ne s'agit pas d'une véritable question de privilège.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes à titre de leader adjoint à la Chambre. Quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine? Si j'ai bien compris, il s'apprête à réserver deux jours de la semaine prochaine à l'opposition. S'il pouvait le faire, je lui en serais reconnaissant.